

| | | | |
|--|-------------------------------|------------------------------|--|
| Genre du véhicule Chariot à moteur | Marque SIG - LIFTER | Type EFL 1580 S *) | Fiche d'homologation n° CH 4771 07 |
|--|-------------------------------|------------------------------|--|

MOYENS D'IDENTIFICATION "SIG-LIFTER" et "EFL 1580 S *)" sur plaquette du constructeur
à l'avant à droite sur protection des jambes

Numéro du châssis frappé à l'avant à gauche sur cadre.
 Signe d'identification du moteur frappé "T 8580" à l'AR, à gauche en bas s. moteur (visible depuis dessous)
 Constructeur **SCHWEIZERISCH INDUSTRIE-GESELLSCHAFT, Neuhausen**

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement avant
 Direction au centre Assistance -
 Frein de service hydr., 1-circuit, exp. interne, sur roues AV
 Frein auxiliaire méc., exp. interne sur Ralentisseur électrique
 Frein stationn. roues AV Frein pr. rem. -
 Transmission mécanique Nombre vit. sans palier
 Crochet rem.: à broche à 3-étages Vitesse max. 13 km/h

MOTEUR Genre - Temps -
 Marque S I G Carbur. électr
 Type T 8580
 Position au centre Nombre cyl. -
 Alésage - Course -
 Cylindr. 350 ah cm³ CV-Impt 11,56
 puis. 8,5 (kW) à 1800 t/m
 Refroidissement -
 Bruit - dB (-) à - t/m
 Amortissement bruit -

CARROSSERIE Forme élévateur à fourche Nombre portes 2 §)
sur demande avec cabine §) Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 1 ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS Voie AV 910 AR 800
 Diam. braquage G 3,6 DR 3,6
 Empattement 1360 / (/ /)
 Dimensions ext. Dimensions int.
 Longueur 2865 (av. fourche rabattable 2190)
 Largeur 1110
 Hauteur 2670
 Porte à faux AV 1175
 AR 330
 lat. -

POIDS Avant Milieu Arrière TOTAL
 A vide selon bulletin de pesage
 Charge utile _____
 Poids total _____
 Garantie fabr. _____
 Dimens. pneus 21x8-9 14PR 18x7-8 14 PR
 Charge p. essieu 4000(9 atü) 2980(9 atü)
 Poids total av. remorque testé 5000 kg
 A la place des pneus à air, des pneus élastiques de même dimension peuvent être montés.

EQUIPEMENTEquipement électrique 12 v

Feux de route - Avertisseur optique -
 Feux de croisement 2/BOSCH K21003 Feux de position 2/A (E)
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -
 Avertisseur 1/électrique Niv. sonore 87 (dB/A)
 Essuie-glace 1/électrique §) Lave-glace -
 Feux arrières 2/R (E) Catadioptrés 2/I (E)
 Feux stop 2/S1 (E) Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. 1/séparé Plaque forme haute
 Rétroviseur 2/de chaque côté §) Indic. vitesse -
 Indic. direction clign. 4/av.lampe-témoin (disposition II)
 AV b = 1 (E) latér. - AR o = 2a (E)
 Avert. clign. oui Lampes de travail s.demande
 1 cale d'arrêt 235 x 150 x 108

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot à moteur
 Marque & type SIG-LIFTER EFL 1580 S *)
 Homologation n° CH 4771 07
 Forme de la carr. élévateur à fourche
 Places ass. : Total 1 (- avant)
 Poids à vide selon bull. Carburant électr.
pesage cv 11,56
 Charge utile - Cylindrée - cm³
 Poids total sel. bull. Poids de
pesage l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 691511

*) Désignation du type : EFL 1580 S t = conduite Thyristor (comm. à impulsions électr.)
 t-Di = modèle passagèrement antidéflagrant (diminution du danger d'explosion).

§) Sur demande avec cabine : avec essuie-glace, rétroviseurs et dégivreur.

A noter dans le permis de circulation, page 4 :

- Sur la voie publique, la fourche doit être redressée ou munie d'une protection.
- Doit être assuré dans les côtes et les déclivités par le frein à main et la cale.

Lieu et date de l'expertise
Neuhausen, 20.8.71

La commission d'expertise

Motorkarren
Chariot à moteur

S I G - L I F T E R

E F L

CH 4 7 7 1 . .

I N F O R M A T I O N S K A R T E

F I C H E d ' I N F O R M A T I O N

Erhöhung der Garantie - Gewichte

Augmentation des poids garantis

| | | | |
|-------|--------|------------|---------|
| E F L | 1036 T | CH 4771 01 | 3100 kg |
| | 1236 | CH 4771 02 | 3700 |
| | 1280 | CH 4771 03 | 3700 |
| | 1536 | CH 4771 04 | 4600 |
| | 1580 | CH 4771 05 | 4600 |
| | 1536 S | CH 4771 06 | 4600 |
| | 1580 S | CH 4771 07 | 4600 |
| | 2080 | CH 4771 08 | 5200 |
| | 2080 S | CH 4771 09 | 5200 |
| | 2580 | CH 4771 10 | 5800 |

Diese Gewichtsgarantien gelten für die Beförderung von Sachen im werkinernen Verkehr auf öffentlichen Strassen nach Art. 77, Abs. 2 VRV.

Auf den Typenscheinen angegebene Gesamtzuggewichte bleiben bestehen, sie gelten für das Fahrzeug-Betriebsgewicht mit Anhänger und Zuladung und sind durch die Adhäsion der Antriebsräder begrenzt.

Ces poids garantis sont valables pour le transport de marchandises en trafic interne d'une entreprise qui emprunte la voie publique au sens de l'art. 77, al. 2, OCR.

Les poids de l'ensemble notés sur les fiches d'homologation gardent leur valeur, ils indiquent le poids effectif du véhicule avec remorque et chargement et sont limités par l'adhésion des roues motrices.

Berne, 03.12.75 - Gau